

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



LE 1^{ER} CONTRAT DE RURALITÉ DES YVELINES, SIGNÉ PAR VERSAILLES GRAND PARC

Le 1^{er} contrat de ruralité des Yvelines a été signé le vendredi 30 juin par Versailles Grand Parc entre les différents partenaires : la préfecture représentée par son secrétaire général Julien Charles, le département par Pauline Winocour, Versailles Grand Parc par son président François de Mazières et les deux associations l'APPVPA par Adriano Ballarin et Jean-Loup Rottembourg de Terre et cité.

Institué par l'Etat, le contrat de ruralité est un nouvel outil de mise en valeur, de coordination et de structuration des politiques publiques territorialisées. Il doit permettre à l'échelle d'une intercommunalité d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire visant à développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises. Chacun devra s'articuler autour de 6 volets : accès aux services et aux soins, cohésion sociale, revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité, à l'attractivité du territoire, aux mobilités et à la transition écologique. Pour les intercommunalités d'Ile-de-France, le contrat de ruralité doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département des Yvelines et de la région Ile-de-France.

Le contrat de ruralité à Versailles Grand Parc

L'Agglomération a initié ce contrat pour son territoire et le coordonne. Située en zone péri-urbaine, elle bénéficie d'un environnement naturel et patrimonial riche. Le territoire en zone rurale compte 4 179 habitants (INSEE, 2013), soit moins de 2% de la population intercommunale. La spécificité du territoire repose sur le fait que certaines communes ne soient pas considérées comme rurales bien qu'elles accueillent en leur sein des espaces agricoles importants. La coexistence des zones urbaines et agricoles présente un enjeu important de complémentarité. Avec la participation du conseil départemental des Yvelines et des associations patrimoniales de l'APPVPA et Terre et Cité qui œuvrent en faveur de la ruralité, cet outil vise à coordonner et structurer les politiques publiques.

Aujourd'hui, l'Intercommunalité souhaite donc renforcer son engagement en faveur de la ruralité selon les deux axes suivants : développer l'attractivité du territoire par le tourisme vert, valoriser le cadre de vie et l'environnement de qualité et soutenir la diversification agricole, et développer le lien ville-campagne pour une meilleure cohésion sociale et travailler sur le lien entre l'alimentation et les territoires. Ces engagements seront formalisés dans le contrat de ruralité et soutenus financièrement par l'Etat, qui versera directement les sommes aux communes rurales concernées de l'Agglomération.



Relations médias
Echos de villes - Sophie Prévost
sprevost@echosdevilles.com - 06.22.93.12.92

Carole Beauchet
Directrice de la communication
carole.beauchet@agglovgp.fr - 01.39.66.30.05